

PUBLICATION 114 de la C.E.I.
Première édition - 1959

CORRIGENDUM 1

Page 4

Article 3.2

Au lieu de :

"Les erreurs de mesure qui, totalisées, ne devrait pas être supérieures à trois pour mille sont comprises dans cette valeur."

Lire :

"Les erreurs de mesure qui, totalisées, ne devront pas être supérieures à trois pour mille sont comprises dans cette valeur."

Page 5, 3ème ligne avant la fin

Lire :

Density ... 2.70 kg/dm³ (0.09754 lb/in³)

I.E.C. PUBLICATION 114
First edition 1959

CORRIGENDUM 1

Page 4

Clause 3.2

Instead of :

"Les erreurs de mesure qui, totalisées, ne devrait pas être supérieures à trois pour mille sont comprises dans cette valeur."

Read :

"Les erreurs de mesure qui, totalisées, ne devront pas être supérieures à trois pour mille sont comprises dans cette valeur."

Page 5, third line from the end

Read :

Density ... 2.70 kg/dm³ (0.09754 lb/in³)
